



COMMUNE DE WALHEIM

Département
du Haut-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement
d'Altkirch

Séance du **28 AVRIL 2023**

Sous la présidence de **M. Michel PFLIEGER, Maire.**

Nombre des conseillers élus : **15**

Conseillers en fonction : **15**

Conseillers présents : **11**

Procuration(s) : **3**

Etaient présents :

M. PFLIEGER Michel	Maire	Présent
M. STAMPFLER Antoine	Premier adjoint	Présent
M. PANFALONE Fabrice	Deuxième adjoint	Présent
Mme MARTIN Danièle	Troisième adjoint	Absente excusée avec procuration à PFLIEGER Michel
M. GOERIG Christian	Quatrième adjoint	Présent
Mme PERRET Sylvie	Conseiller	Absente excusée avec procuration à MEYER Guy
M. NOIROT Emeric	Conseiller	Présent
Mme NAVARRO Anne Catherine	Conseiller	Présente
Mme BAERENZUNG Corinne	Conseiller	Absente excusée avec procuration à NAVARRO Anne Catherine
M. BRUXELLE FEYLER Marcel	Conseiller	Présent
M. NAAS Christian	Conseiller	Présent
M. KAEMMERLEN Jean-Pierre	Conseiller	Présent
M. MEYER Guy	Conseiller	Présent
Mme BILLARD Myriam	Conseiller	Présente
Mme TONIOLO Nicole	Conseiller	Présente

Absent(s) excusé (s) : **3**

Objet : MISE EN PLACE CONCESSIONS FUNERAIRES ET TARIFICATION
DELIBERATION N°2023DEL00016



M. Antoine STAMPFLER, 1er Adjoint au Maire expose aux membres du Conseil que plusieurs demandes lui ont été adressées à l'effet d'obtenir, dans le cimetière de la commune de Walheim, des concessions de terrain pour la fondation de sépultures privées.

M. Antoine STAMPFLER présente aux membres du Conseil certains points du règlement et des tarifications existantes dans les autres communes environnantes pour les concessions et les columbariums.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1 qui stipule : chaque commune consacre à l'inhumation des morts un ou plusieurs terrains spécialement aménagés à cet effet. La création, l'agrandissement et la translation d'un cimetière sont décidés par le conseil municipal.

M. Antoine STAMPFLER, 1er Adjoint au Maire rappelle qu'un Règlement Municipal du cimetière et du columbarium de Walheim est en cours de rédaction.

Avant de valider définitivement ce règlement, il est question de débattre sur les tarifs des concessions du cimetière du columbarium et des concessions pour les cavurnes.

ENTENDU l'exposé de M. Antoine STAMPFLER, 1^{er} Adjoint au Maire et délégué à la gestion du cimetière concernant la mise en place de concession

APRES en avoir discuté et délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE WALHEIM,
à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'appliquer la mise en place de concession funéraire ;

DECIDE d'appliquer les tarifs suivants :

- Concession en pleine terre de 15 ans, pour un montant de 130€ par M². Renouvelable 130.00€
- Concession colombarium de 15 ans renouvelable, pour une casse pouvant contenir 3 ou 4 urnes pour un montant de 700.00€ avec fourniture la plaque vierge sans gravure. Renouvelable 700€
- Concession de 15 ans renouvelable, pour cavurne 50 x 50 ou petit emplacement dans le cimetière, pour un montant de 400.00€ par casse pour 4 urnes. Renouvelable 400.00€
- La plaque d'inscription des noms est fournie par la commune mais les gravures sont à la charge de la famille.
- Les prix sont révisables 1x par année.
- La concession est payable en une ou plusieurs fois.

En pratique, l'article L.2223-15 du Code général des collectivités territoriales précise que les concessions sont accordées moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par le conseil municipal.

Si le montant à verser ne peut l'être en une seule fois par l'acquéreur de la concession, la mairie est dans l'obligation d'accepter que celui-ci puisse payer en plusieurs fois selon un échéancier mis en place avec la mairie.

En effet, au terme d'une question posée par un parlementaire au gouvernement récemment, le ministre de l'Intérieur a répondu que selon le droit funéraire, une commune ne peut refuser que l'acquéreur demande un paiement échelonné du prix de la concession.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE

WALHEIM, le 28 avril 2023

Le Maire



Michel PFLIEGER

